



Réglementation Générale Sportive 2012

Principales Nouveautés

Concernant les clubs :

- **Certificats médicaux** : les certificats médicaux demandés aux adhérents lors de la demande de licence doivent être datés de moins de 6 mois, et non plus un an (c'est aussi valable pour les certificats médicaux pour permettre aux non licenciés d'accéder aux épreuves FFTri).
- **Mineurs et contrôles anti-dopage** : Des contrôles anti-dopages peuvent avoir lieu sur toutes les épreuves de type "Compétition". Pour pouvoir y être soumis, les pratiquants mineurs doivent disposer d'une autorisation de leur responsable légal (cf. p.127 de la RGF).

Concernant les organisations d'épreuves / l'arbitrage :

- **"Cross Triathlon" et "Cross Duathlon"** : ces nouvelles appellations remplacent les appellations "Triathlon Vert" et "Duathlon Vert", désignant les épreuves dont la partie cycliste s'effectue en VTT.
- **Ceinture porte-dossard** : Elle est maintenant autorisée sur tous les types d'épreuves, et non plus uniquement sur celles comportant une partie natation.
- D'autre part, les organisateurs sont maintenant contraints par la RGF de : préciser le signal de départ lors de l'exposé d'avant-course ; identifier les emplacements de chaque concurrent dans l'aire de transition, et faire en sorte que les bénévoles responsables de cette aire soient clairement identifiés.

Grandes Epreuves :

- Création d'un Championnat de **Division 2 pour les femmes** et de **Division 3 pour les hommes** en Duathlon
- **Qualification supplémentaire** : pour prétendre à une qualification supplémentaire (en dehors des quotas fixés) aux Championnats de France des Jeunes de Triathlon et Duathlon, un(e) jeune devra désormais obtenir un minimum de 145 points aux tests Class-Triathlon.

